



CHASSE AUX COCOS 2022



Famille Poudrier
(Lapin 1 500 g)



(Lapin 1 500 g)



Famille Beaugrand
(Poule 350 g)



Famille Lepage
(Lapin 1 400 g)



Famille Villeneuve-Proulx
(Chien Berger allemand 900 g)



Famille Desmarais-St-Amand
(Poule 350 g)





PHOTO
À VENIR

Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



PHOTO
À VENIR

Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



PHOTO
À VENIR

Pierre Dufresne
Conseiller #05



PHOTO
À VENIR

Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Citoyennes et citoyens d'Upton,

Une nouvelle saison arrive à grand pas, avec ses journées plus longues, et un soleil qui nourrit positivement le moral des gens. Bientôt, nous pourrons bénéficier du prêt d'équipements nautiques. Le site de location se situe au Théâtre de la Dame de Cœur.

Avec le beau temps viennent aussi les projets de rénovation ou de construction. Je vous rappelle qu'il est avantageux de contacter le Service de l'urbanisme avant d'entreprendre des travaux. L'inspectrice en bâtiments saura vous guider et vous donner l'heure juste.

Je tiens à vous rappeler que les ventes-débaras sans permis, pour le mois de mai, se dérouleront les 28 et 29. Souhaitant que dame Nature sera de notre côté.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, les élus ont fait mention qu'ils ne permettront pas au Groupe Suroît d'aller de l'avant avec son projet de site de transbordement et d'entreposage de propane à l'entrée nord du village, sur la route 116.

Les citoyens d'Upton sont invités à s'inscrire au service automatisé d'alerte à la population de la Municipalité : Comalerte. La Municipalité pourra vous joindre plus facilement en situation d'urgence. Vous aurez aussi l'opportunité de vous inscrire à différents types d'avis, à votre choix. Comme par exemple, les avis de coupure d'eau potable ou d'ébullition.

Le camp de jour à Upton débutera le 28 juin prochain. Les parents peuvent trouver toutes les informations sur le site Internet de la Municipalité.

En terminant, je tiens à souhaiter à tous les agriculteurs une bonne saison. Soyez prudents dans vos travaux. La sécurité c'est important.

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

| | | |
|--------------------------|--|---------------------|
| Nabil Boughanmi | Directeur général et greffier-trésorier par intérim | |
| Roger Garneau | Directeur des travaux publics | 549-5611 |
| Benoit Gauthier | Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca | 549-5611 |
| Benoit Provost | Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca | 549-5626 |
| SPA de Drummond | Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca | 819 472-5700 |
| Séance du conseil | Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière. | |

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), la Municipalité d'Upton informe la population qu'il est possible de consulter le bilan annuel de la qualité de l'eau potable.

Vous trouverez le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021, sur le site Internet dans la section services municipaux – travaux publics – aqeduc et égouts.

Les bilans résument les prélèvements d'échantillons obligatoires, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre d'analyse et le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire agréé durant cette période. Sont également précisés : les éléments pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

La diffusion de cette information, à la demande du gouvernement, est une mesure qui donne au citoyen un accès direct aux rapports faisant état de la qualité de l'eau potable qu'il consomme.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mercredi 27 avril 2022 à 19h00 en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle séance sont présents:

Mesdames les conseillères :
Barbara Beugger et Kelly Huard

Messieurs les conseillers :
Claude Larocque, Éric Jodoin, Mathieu Beaudry et Pierre Dufresne

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Messieurs Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, et Denis Meunier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint sont également présents.

AVIS SPÉCIAL

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Avis de motion - Modification du Règlement de zonage numéro 2002-90
3. Avis de motion - Modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93
4. Avis de motion - Modification du Règlement de construction numéro 2002-92
5. Période de questions;
6. Clôture de la séance.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Le directeur général et greffier-trésorier donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil municipal, tel que requis.

2. Avis de motion - Modification du Règlement de zonage numéro 2002-90

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Mathieu Beaudry, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente en vue de l'adoption d'un règlement modifi-

ant le Règlement de zonage numéro 2002-90 aux fins suivantes :

- Par l'ajout de l'article 6.3.3 qui établira une distance minimale de 240 mètres qui doit être laissée libre entre tout bâtiment, équipement, structure ou réservoir, fixe ou amovible, destiné à l'entreposage ou au transbordement de matières toxiques, explosives, combustibles ou autrement dangereuses et la résidence la plus rapprochée, que celle-ci se trouve dans la même zone ou dans une zone contiguë;
- Que cette norme soit applicable dès que la capacité totale d'entreposage ou de transbordement du site dépasse 5000 gallons US;
- Que cette norme soit applicable à toutes les zones où la sous-classe d'usage E-2 est autorisée;
- Que cet espace qui doit rester libre soit aussi respecté pour la construction d'une résidence dans la même zone ou une zone contiguë de celle où existe déjà un usage d'entreposage ou de transbordement de matières toxiques, explosives, combustibles ou autrement dangereuses;
- De prohiber tout usage et activité d'entreposage et de transbordement de matières combustibles ou explosives, et de carburant liquide ou gazeux dans la zone 402.

3. Avis de motion - Modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Claude Larocque, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93 afin :

- D'exiger que soient indiqués l'emplacement et la capacité de la réserve d'eau incendie sur tout plan de construction et d'aménagement d'un lieu d'entreposage ou de transbordement de matières explosives ou combustibles d'une capacité de 5000 gallons US ou plus.

4. Avis de motion - Modification du Règlement de construction numéro 2002-92

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Kelly Huard, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ou à une séance subséquente en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 2002-92 afin :

- D'exiger comme condition préalable à l'émission d'un permis de construction pour l'aménagement ou l'agrandissement d'un lieu d'entreposage ou de transbordement de matières explosives ou combustibles d'une capacité de stockage de plus de 5000 gallons US, la construction d'une réserve d'eau d'au moins deux heures et dont la capacité est établie en conformité de la norme API 2510-2020;
- D'exiger que les lieux d'entreposage ou de transbordement existants respectent cette norme dans un délai de 18 mois de l'entrée en vigueur de cet amendement.

Renonciation à l'avis de convocation

Tous les membres du conseil étant présent, tous renoncent à leur avis de convocation.

Référendum consultatif

Attendu qu'un promoteur souhaite construire un site de transbordement et d'entreposage de propane dans la zone 514;

Attendu qu'un regroupement de citoyens s'oppose audit projet;

Attendu que le Conseil municipal souhaite consulter la population sur le sujet;

Attendu que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet au conseil municipal de soumettre une question qui est de sa compétence, à l'ensemble des personnes habiles à voter;

Attendu que la question doit être formulée de façon à appeler une réponse par «oui» ou «non»; elle est définie par une résolution qui est réputée faire l'objet du référendum;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Barbara Beugger

et résolu que le conseil municipal manifeste son intention de tenir un référendum consultatif sur le projet de construction d'un site de transbordement et d'entreposage de propane dans la zone 514 et de mandater la direction générale de lui fournir les informations nécessaires à tenue d'un tel référendum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

6. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Éric Jodoin

et résolu de clore la séance à 19h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Le directeur général adjoint et Le maire,
greffier-trésorier adjoint,

effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères
Barbara Beugger et Kelly Huard

Messieurs les conseillers :
Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Éric Jodoin et Claude Larocque

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Messieurs Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, et Denis Meunier, directeur général adjoint, sont également présents.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Claude Larocque

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois le point 5.4 à une séance ultérieure :

1. Ouverture de la séance

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbaux

2.3 Adoption - Comptes à payer

2.4 Dépôt - État des activités financières

2.5 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

2.6 Dépôt du registre de dons et commandites

2.7 Équité salariale – Mandat

2.8 Amendement au règlement de tarification 2010-203 – Adoption du règlement 2010 203 28

2.9 Demande de partenariat pour le Relais pour la vie de la région d'Acton 2022 – Société canadienne du cancer

2.10 Demande de sollicitation pour le tournoi de golf des gens d'affaires – Chambre de commerce de la région d'Acton

2.11 Demande de subvention – Fédération canadienne des municipalités – Gestion des actifs

2.12 Union des municipalités du Québec - Programmes d'assurances des OBNL

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars 2022 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de mai 2022

3.2 Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-

Césaire concernant la fourniture de services technique pour le sauvetage en hauteur et en espace clos

4. Transport

4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2022

4.2 Club de motoneige ASAN – Demande d’autorisation de traverse de chemin public - Saison 2022-2023

5. Hygiène du milieu

5.1 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres - SIMO Management inc.

5.2 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres à l’usine de Burnbrae Farms - SIMO Management inc.

5.3 Servitude pour la construction d’une conduite de refoulement

5.4 ~~Autorisation de signature – Entente de confidentialité : implantation d’un complexe de biométhanisation agricole à Upton~~

5.5 Génératrice – contrat d’entretien annuel

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d’inspection pour le mois d’avril 2022

7.2 Amendement au règlement de règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les services de garderie – Adoption du règlement 2022-342

7.3 Amendement au règlement de règlement de zonage numéro 2002-90 afin d’ajouter l’usage de fleuristerie – Adoption du règlement 2022-343

7.4 Amendement au règlement de règlement de zonage numéro 2002-90 afin d’autoriser les poulaillers urbains – Adoption du règlement 2021-338

7.5 Demande de modification au règlement d’urbanisme pour le Camping Wigwam

7.6 Avis de motion - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre le polyéthylène comme matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments d’utilité publique

7.7 Adoption du premier projet - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre le polyéthylène comme matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments d’utilité publique

7.8 Nomination des membres du comité consultatif d’urbanisme (CCU)

7.9 Dépôt du projet de règlement - Modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93 afin d’exiger certaines précisions relatives à l’implantation d’équipements de sécurité incendie

7.10 Adoption du premier projet - Modification du

règlement de construction 2002-92 afin d’imposer des normes de sécurité-incendie additionnelle pour certains usages

7.11 Adoption du premier projet - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin d’établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d’entreposage

7.12 Site d’entreposage et de transbordement de propane – refus d’installation

8. Loisirs et culture

8.1 Délégation des membres ordinaires à l’assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d’administration

8.2 Nomination d’une représentante pour le soccer – 2022

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

2.2 Adoption – Procès-verbaux

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance régulière du 5 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d’adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 5 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2022.

Adoptée à la majorité des conseillers.ères

2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu d’accepter la liste des comptes à payer du mois d’avril 2022 pour une somme de 126 068,98 \$ et d’entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 45 135,68 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

2.4 Dépôt - État des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l’état des activités financières en date du 2 mai 2022.

2.5 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

Conformément à l’article 176.1 du Code municipal du Québec et à l’avis public donné le 11 avril 2022, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport financier 2021 et le rapport du vérificateur externe pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 de la Municipalité.

2.6 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.7 Équité salariale – Mandat

Attendu que la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) démontre que depuis l'exercice de 2018, la Municipalité a une moyenne annuelle de plus de dix salariés et par conséquent est dans l'obligation de réaliser un exercice d'équité salariale;

Attendu que la Municipalité a obtenu deux propositions :

- Fédération québécoise des municipalités
- Michel Larouche consultant

Attendu que le conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu d'accepter la proposition la plus avantageuse pour la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'accepter la proposition du consultant Michel Larouche datée du 15 mars 2022 pour la réalisation de l'exercice initial d'équité salariale pour la Municipalité d'Upton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

2.8 Amendement au règlement de tarification 2010-203 – Adoption du règlement 2010-203-28

Attendu que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, services ou activités;

Attendu les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'annexe « D » afin de revoir les dispositions concernant les frais pour l'inscription au camp de jour et au service de garde du camp de jour;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 5 avril 2022;

Attendu qu'avant l'adoption du règlement, le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, dès le début de la séance, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le règlement numéro 2010-203-28 modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.9 Demande de partenariat pour le Relais pour la vie de la région d'Acton 2022 – Société canadienne du cancer

Considérant que l'évènement annuel du relais pour la vie, organisé par la Société canadienne du Cancer aura lieu le 11 juin prochain au Théâtre de la Dame de Cœur;

Considérant la demande de partenariat reçue du président d'honneur et député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, en collaboration avec la Société canadienne du cancer;

Considérant que la Municipalité contribue déjà à l'évènement part le prêt de ses équipements;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu que la Municipalité décline la demande de partenariat supplémentaire de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.10 Demande de sollicitation pour le tournoi de golf des gens d'affaires – Chambre de commerce de la région d'Acton

Considérant la demande de sollicitation reçue de la Chambre de commerce de la région d'Acton concernant le tournoi de golf des gens d'affaires;

Considérant les différents plans de commandite variant de 250,00 \$ à 1 000,00 \$;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que la Municipalité décline la demande de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.11 Demande de subvention – Fédération canadienne des municipalités – Gestion des actifs

Attendu que la Municipalité d'Upton accorde de l'importance à une gestion plus stratégique des dépenses et des investissements alignés sur les buts et objectifs que la municipalité s'est fixés;

Attendu que la Municipalité doit se munir d'outils de gestion de l'ensemble de ces actifs; ce qu'elle ne possède pas à date de façon adéquate;

Attendu que la gestion des actifs permet aux collectivités comme la nôtre de bien gérer les infrastructures municipales, de prendre des décisions éclairées en matière d'investissements et de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services fiables et abordables aux citoyens;

Attendu que le programme de gestions des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités soutient de nombreuses activités,

notamment la collecte de données et l'analyse des besoins en gestion des actifs, l'élaboration de politiques et la formation du personnel qui les mettra en œuvre;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Éric Jodoin

et résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal demande au directeur général et greffier-trésorier, monsieur Nabil Boughanmi, de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'Amorce en gestion des actifs, outil de planification et formation;

Que la Municipalité d'Upton s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs:

1. Développer la politique et la stratégie de la gestion des actifs municipaux;
2. Mise en place d'outils (informatiques ou autres) pour la planification des actifs municipaux;
3. Développer les connaissances du personnel en gestion des actifs;

Que la Municipalité d'Upton consacre le montant de 62 500 \$ au financement des coûts associés à ce projet dont 50 000 \$ seront remboursés par la subvention de la FCM.

Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

2.12 Union des municipalités du Québec - Programmes d'assurances des OBNL

Attendu que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

Attendu que L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

Attendu que L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou de l'assureur identifié;

Attendu que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Kelly Huard

et résolu:

Que ce conseil autorise la Municipalité d'Upton à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Municipalité;

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant :

| policy_number | name | address |
|---------------|--|------------------|
| OSBL-0102510 | Corporation de développement de la rivière Noire | 26 rue du Marché |

Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'avril 2022 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de mai 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'avril 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mai 2022;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'approuver, pour le mois de mai 2022, un budget de 3 630,00 \$, plus les taxes applicables pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.2 Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Césaire concernant la fourniture de services technique pour le sauvetage en hauteur et en espace clos

Considérant la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ ch. S3.), laquelle permet d'établir un système d'entraide entre services de sécurité incendie;

Considérant les besoins de la Municipalité en matière de services spécialisés en sauvetage technique en hauteur et en espace clos;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est en mesure de fournir ses services spécialisés à la Municipalité;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Césaire et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que soit approuvée la signature de l'entente concernant la fourniture de services technique pour le sauvetage en hauteur et en espace clos avec la Ville de Saint-Césaire;

Que soient autorisés monsieur Robert Leclerc, maire, et monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité d'Upton.

Adoptée

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'approuver, pour le mois de mai 2022, un budget de 72 112,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Club de motoneige ASAN – Demande d'autorisation de traverse de chemin public - Saison 2022-2023

Attendu qu'une demande est déposée par le Club de motoneige ASAN opérant un sentier de motoneige qui traverse un chemin sous la juridiction du ministère des Transports du Québec soit, l'entrée de la ferme située au 431, rang de la Carrière;

Attendu que la traverse demeure au même endroit que les années passées et qu'il n'y a pas de changement tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation;

Attendu que les membres du conseil d'Upton ont pris connaissance de cette traverse qui se trouve sur le territoire municipal et sont d'avis qu'il y a lieu de l'autoriser;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que la municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports du Québec, les droits de traverses en motoneige pour le sentier hivernal à la hauteur du numéro civique 431 sur le rang de la Carrière;

Que le conseil autorise ces travaux sur le territoire de la municipalité d'Upton et permet ainsi au ministère des Transports du Québec d'effectuer le marquage et de mettre en place la signalisation officialisant la traverse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Hygiène du milieu

5.1 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres - SIMO Management inc.

Considérant que la Municipalité doit procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de ses installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCC;

Considérant que les deux offres de services reçues pour les vérifications des six débitmètres et la rédaction du rapport de vérification sont les suivantes :

| Entreprise | Montant (excluant les taxes) |
|---------------------------|------------------------------|
| SIMO Management inc. | 1 538,00 \$ |
| Compteurs d'eau du Québec | 1 770,00 \$ |

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de mandater la firme SIMO Management inc. au montant forfaitaire de

1 538,00 \$, plus les taxes applicables, pour la vérification de la précision des débitmètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.2 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres à l'usine de Burnbrae Farms - SIMO Management inc.

151-05-2022 Considérant que la Municipalité doit procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de ses installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCC;

Considérant l'offre de services numéro 20220398 reçue le 5 avril 2022 de la firme SIMO Management inc. au montant forfaitaire de 1 298,00 \$, plus les taxes applicables, comprenant les vérifications des trois débitmètres dont un « DataGator » et la rédaction du rapport de vérification;

Considérant qu'advenant l'impossibilité d'effectuer la vérification du débitmètre d'eaux usées « Data Gator » le montant sera de 1 200,00 \$, excluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Éric Jodoin

et résolu de mandater la firme SIMO Management inc. au montant forfaitaire de 1 298,00 \$ ou de 1 200,00 \$ le cas échéant, plus les taxes applicables, pour la vérification de la précision des débitmètres à l'usine de Burnbrae Farms.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.3 Servitude pour la construction d'une conduite de refoulement

Attendu que la Municipalité d'Upton entend procéder à la construction d'une seconde conduite de refoulement reliant le poste de pompage Bruneau à la station de traitement des eaux usées de la Municipalité située sur le lot 1 959 970;

Attendu que pour se faire, la Municipalité requiert des propriétaires des lots numéros 1959 972, 1 958 445 et 1 958 444 l'autorisation de construire une seconde conduite de refoulement des eaux usées dans la servitude existante et pour se faire une servitude temporaire de construction d'une largeur de 4 mètres est requise vers l'intérieur des lots;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance de l'orientation préliminaire favorable émise le 9 février 2022 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec sous le numéro 433192 de son répertoire dans le but éventuel d'autoriser la construction de ladite conduite;

Attendu que la Municipalité est toutefois en attente de la décision finale sur le sujet;

Attendu que dans une lettre du 1er avril 2022 les propriétaires ont énoncé les conditions techniques en vue d'accorder les autorisations demandées par la Municipalité;

Attendu que la Municipalité est en accord avec les demandes des propriétaires;

Attendu que la compensation financière réclamée par les propriétaires s'élève à 10 \$ du mètre linéaire de servitude;

Attendu que le Conseil municipal est favorable aux demandes des propriétaires;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la description technique desdites servitudes et à la préparation d'un acte de servitude devant être enregistré au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

et résolu ce qui suit :

- Le conseil municipal a pris connaissance des demandes techniques des propriétaires des lots 1 959 972, 1 958 445 et 1 958 444, datées du 1er avril 2022, en vue d'obtenir l'autorisation pour la Municipalité de construire une seconde conduite de refoulement dans la servitude existante et pour se faire d'obtenir une servitude temporaire de construction d'une largeur de 4 mètres vers l'intérieur des lots et il s'en déclare satisfait et entend les respecter;
- La Municipalité s'engage à acquitter un dédommagement financier à chacun des propriétaires à raison de 10 \$ le mètre linéaire de servitude située sur leur terrain respectif;
- Le conseil municipal confie le mandat à monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, afin d'établir les descriptions techniques nécessaires;
- Le conseil municipal confie à Maître Christian Daviau, notaire, le mandat de procéder à la rédaction des actes de servitude à intervenir avec les propriétaires et à procéder à leur enregistrement au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.
- Le maire de la Municipalité, monsieur Robert Leclerc et le directeur général et greffier-trésorier,

monsieur Nabil Boughanmi sont autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la Municipalité d'Upton;

- Le tout est conditionnel à l'obtention préalable de l'autorisation qui est requise de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

5.4 **Autorisation de signature – Entente de confidentialité implantation d'un complexe de biométhanisation agricole à Upton**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.5 **Génératrice – contrat d'entretien annuel**

Attendu que le conseil municipal a procédé au cours de l'année 2021 à l'acquisition et l'installation d'une génératrice pour les besoins du poste de pompage des eaux usées situé au 963, rue Lanoie;

Attendu qu'il y a lieu de confier un mandat d'entretien annuel incluant le changement d'huile, des filtres ainsi qu'une inspection complète de l'équipement;

Attendu que l'entreprise Drumco Énergie a soumis une proposition de services au montant de 465,60 \$, plus les taxes applicables;

Attendu que ledit contrat se renouvelle automatiquement chaque année avec une augmentation équivalente à l'indice des prix à la consommation;

Attendu qu'il y a lieu d'accorder un tel contrat;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit accordé le contrat de service d'entretien annuel pour la génératrice installée au 963, rue Lanoie, à l'entreprise Drumco Énergie au montant de 465,60 \$, plus les taxes applicables, tel que montré sur la proposition 15469 du 2 mai 2022;

Que le coût dudit contrat soit majoré annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6. **Santé et bien-être**

7. **Aménagement, urbanisme et développement**

7.1 **Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2022**

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2022 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 **Amendement au règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre les services de garderie – Adoption du règlement 2022-342**

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier la grille des usages principaux et des normes, par l'ajout des usages commerciaux de classe

A-2 « services » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 301 et par l'ajout, pour lesdits usages, de la note particulière suivante « [2] limité aux services de garderie » afin de permettre les services de garderie dans la zone à dominance institutionnelle numéro 301 (terrain des loisirs);

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Mathieu Beaudry lors d'une séance du conseil tenue le 1er mars 2022;

Attendu que le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 1er mars 2022;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 5 avril 2022, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 5 avril 2022 et qu'aucune modification n'a été apportée par rapport au premier projet;

Attendu l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 2022 342;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public le 11 avril 2022;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de cette séance;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le règlement numéro 2022-342 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre les services de garderie dans la zone 301 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.3 Amendement au règlement de règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'ajouter l'usage de fleuristerie – Adoption du règlement 2022-343

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire ajouter l'usage de fleuristerie à la liste des usages complémentaires autorisés dans une habitation ou dans un bâtiment accessoire à l'habitation;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Pierre Dufresne lors d'une séance du conseil tenue le 1er mars 2022;

Attendu que le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 1er mars 2022;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 5 avril 2022, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 5 avril 2022 et qu'aucune modification n'a été apportée par rapport au premier projet;

Attendu l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 2022 343;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public le 11 avril 2022;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de cette séance;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Claude Larocque

et résolu que le règlement numéro 2022-343 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter l'usage de fleuristerie soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.4 Amendement au règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains – Adoption du règlement 2021-338

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'autoriser, à certaines conditions, les poulaillers urbains comme constructions accessoires aux usages résidentiels;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur Alain Joubert lors d'une séance du conseil tenue le 6 juillet 2021;

Attendu que le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 6 juillet 2021;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 17 août 2021, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 17 août 2021 et qu'aucune modification n'a été apportée par rapport au premier projet;

Attendu l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 2021 338;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public le 11 avril 2022;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de cette séance;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'autoriser les poulaillers urbains soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.5 **Demande de modification au règlement d'urbanisme pour le Camping Wigwam**

Considérant la demande de modification aux règlements d'urbanisme au sujet de la propriété située au 425, rue Principale;

Considérant que le Camping Wigwam souhaite offrir la possibilité à ses clients d'y vivre 12 mois par année;

Considérant que la demande consiste à modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre 14 habitations unifamiliales ou maisons mobiles permanentes, accessoires au camping sur des terrains locatifs déjà existants, soit les secteurs Wigwam (3), Shamans (10) et Iroquois (1);

Considérant le plan remis par le Camping Wigwam lors du dépôt de la demande;

Considérant que les sections visées sont les terrains 1, 2 et 3 du secteur Wigwam, les terrains 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 26 du secteur Shamans et le terrain 27 du secteur Iroquois.

Considérant que la modification de la réglementation demandée aurait peu d'impact sur les propriétés voisines;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la demande à certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de demander à la MRC d'Acton de préparer un projet de règlement afin de donner suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme visant le camping Wigwam.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.6 **Avis de motion - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre le polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments d'utilité publique**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Kelly Huard qu'un règlement

sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre le polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments d'utilité publique.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, madame la conseillère Kelly Huard dépose une copie du projet de règlement 2022-342 dans le but d'amender le règlement de zonage 2002-90.

7.7 **Adoption du premier projet - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre le polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments d'utilité publique**

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire remplacer le paragraphe g) de l'article 14.2.3 du règlement de zonage numéro 2002-90 en le remplaçant par le paragraphe suivant :

« g) le polyéthylène, sauf pour les abris d'hiver temporaire, les serres, les bâtiments agricoles et les bâtiments d'utilité publique; »

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu que le premier projet du règlement 2022-344 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre l'utilisation du polyéthylène pour les bâtiments d'utilité publique soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.8 **Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant qu'en vertu de l'article 2.3 du Règlement numéro 99-47 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU), les membres du comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

Considérant que deux postes de membres résidents sont vacants au sein du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la Municipalité a reçu trois candidatures;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Barbara Beugger

et résolu que soient retenues les candidatures de messieurs Martin Cabana et Pierre Thibault afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

Monsieur Mathieu Beaudry, appuyé par madame Kelly Huard votent contre la proposition.

Monsieur le maire demande le vote.

Ont voté pour la proposition :
Barbara Beugger, Pierre Dufresne, Éric Jodoin et
Claude Larocque

Ont voté contre la proposition :
Kelly Huard et Mathieu Beaudry

Adoptée à la majorité des conseillers.ère

7.9 Dépôt du projet de règlement - Modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93 afin d'exiger certaines précisions relatives à l'implantation d'équipements de sécurité incendie

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur Claude Larocque, dépose une copie du projet de règlement 2022-345 dans le but d'amender le règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93.

7.10 Adoption du premier projet - Modification du règlement de construction 2002-92 afin d'imposer des normes de sécurité-incendie additionnelle pour certains usages

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de construction numéro 2002-92;

Attendu que le Conseil municipal souhaite apporter des modifications à son règlement de construction 2002-92 afin d'imposer des normes de sécurité incendie additionnelle pour certains usages;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de construction, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Kelly Huard lors de la séance extraordinaire tenue le 27 avril 2022;

Attendu que madame la conseillère, Kelly Huard, dépose une copie du projet de règlement 2022-346;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Éric Jodoin

et résolu que le premier projet du règlement 2022-346 modifiant le règlement de construction numéro 2002 92 afin d'imposer des normes de sécurité-incendie additionnelle pour certains usages soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.11 Adoption du premier projet - Modification du règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil municipal souhaite apporter des modifications à son règlement de zonage 2002-90 afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage;

Attendu que le conseil municipal souhaite de plus prohiber tout usage et activité d'entreposage et de transbordement de matières combustibles ou explosives, et de carburant liquide ou gazeux dans la zone 402;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry, dépose une copie du projet de règlement 2022-347;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le premier projet du règlement 2022-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.12 Site d'entreposage et de transbordement de propane – refus d'installation

Attendu que le Groupe Suroît a entrepris depuis plusieurs années des démarches pour l'implantation d'un site de transbordement et d'entreposage de propane sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

Attendu que le promoteur de ce projet a considérablement diminué l'ampleur de son projet;

Attendu que malgré la diminution de l'ampleur du projet, la population de la Municipalité s'objecte à l'implantation dudit projet sur le site actuel du promoteur;

Attendu que le conseil municipal est d'opinion que malgré les mesures pour réduire les risques le projet se situe trop près du périmètre d'urbanisation;

Attendu que le conseil municipal a la responsabilité d'assurer la sécurité des citoyennes et citoyens de la Municipalité ainsi que des biens;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- 2- Que le conseil municipal refuse le projet de transbordement et d'entreposage de propane sur le site prévu à cet effet sur le territoire de la Municipalité;
- 3- Que la présente résolution soit transmise au Groupe Suroît.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisirs et culture

8.1 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration

Considérant que l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) aura lieu le 31 mai prochain;

Considérant qu'il y a lieu, conformément aux règlements généraux de la société, de déléguer les membres ordinaires représentant la Municipalité d'Upton;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que mesdames Barbara Beugger et Kelly Huard ainsi que messieurs Robert Leclerc, Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne et Nabil Boughanmi soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'ils y soient élus par les membres;

Que soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de la Société culturelle du Lys inc, Madame Barbara Beugger, ainsi que Messieurs Robert Leclerc et Pierre Dufresne;

Qu'en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Claude Larocque agisse en tant que substitut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Nomination d'une représentante pour le soccer – 2022

Considérant que la Municipalité fait partie de l'Association de soccer mineur d'Acton Vale (ASMAV) pour la saison d'été 2022;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une représentante de la Municipalité pour intervenir avec l'ASMAV;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que soit nommée madame Sarah Beauregard, coordonnatrice des loisirs comme représentant de la Municipalité;

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs à faire toute la gestion relative à l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Affaires diverses

Le conseil municipal prend acte du dépôt en date de ce jour, par le mouvement citoyen Upton sans flamme d'une pétition par laquelle les signataires s'opposent au projet de transbordement et de stockage de propane du groupe Suroît à Upton.

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu de clore la séance à 20h40

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Le directeur général et
greffier-trésorier,
Nabil Boughanmi

Le maire,
Robert Leclerc

AVIS PUBLICS



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :


Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 mai 2022, le règlement numéro 2010-203-28 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2010-203 pour hausser la tarification du camp de jour ».

Ce règlement modifie l'annexe « D » du règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et

activités de la Municipalité d'Upton » afin de revoir les dispositions concernant les frais pour l'inscription au camp de jour et au service de garde du camp de jour.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 9e jour de mai 2022


Monsieur Nabil Boughanmi,
directeur général et greffier-trésorier



RELATIF À UNE CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2022-344 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre l'utilisation du polyéthylène pour les bâtiments d'utilité publique » de ce qui suit :


AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 2022-344 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre l'utilisation du polyéthylène pour les bâtiments d'utilité publique.
Le projet de règlement vise à permettre l'utilisation du polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments d'utilité publique.
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 7 juin 2022 à 19H55 au centre communau-

taire situé au 885, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 2022-344, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

- 3- Que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 4- Que le projet de règlement peut être consulté dans le site internet de la Municipalité au www.upton.ca, avec le présent avis public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25e jour du mois de mai de l'an 2022.


Monsieur Nabil Boughanmi,
directeur général et greffier-trésorier

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

« Règlement numéro 2022-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage »

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Objet du projet et demande de participation à un référendum
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 mai 2022, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage.
2. Description des zones
Une demande peut provenir de l'ensemble des zones du territoire de la Municipalité, donc elle peut provenir tant de la zone agricole que la zone urbaine.
3. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone ou le secteur de zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - Être reçue au bureau de la Municipalité au 810, rue Lanoie à Upton, au plus tard le 3 juin 2022;
 - Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).
4. Personnes intéressées
Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 3 mai 2022:


- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée dans la municipalité ou être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 3 mai 2022, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demande
Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Consultation du projet
Le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 810, rue Lanoie à Upton, du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 et 16h30.

Donné à Upton, ce 26e jour du mois de mai 2022.


Monsieur Nabil Boughanmi,
directeur général et greffier-trésorier



RELATIF À UNE CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2022-346 modifiant le Règlement de construction 2002-92 afin d'imposer des normes de sécurité-incendie additionnelle pour certains usages » de ce qui suit :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

5- Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2022-346 modifiant le Règlement de construction 2002-92 afin d'imposer des normes de sécurité-incendie additionnelle pour certains usages.

Le projet de règlement vise à :

- établir des normes de sécurité-incendie pour un lieu d'entreposage ou de transbordement de matières toxiques, combustibles ou explosives.

6- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 7 juin 2022 à 19H55 au centre communau-

taire situé au 885, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 2022-346, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

7- Que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

8- Que le projet de règlement peut être consulté dans le site internet de la Municipalité au www.upton.ca, avec le présent avis public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25e jour du mois de mai de l'an 2022.

Monsieur Nabij Boughanmi,
directeur général et greffier-trésorier

CHANGEMENT DU LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022.

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité que la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2022, se tiendra au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie à Upton.

Donné à Upton, ce 25e jour de mai 2022,

Monsieur Nabij Boughanmi,
directeur général et greffier-trésorier

ARRACHONS ENSEMBLE

Tout l'été!

La tige est ferme,
poilue et d'un vert
grisâtre qui rougit
à la floraison

Les fleurs en
épis sont d'un
vert jaunâtre à
l'extrémité
de la plante

Le feuillage très
découpé ressemble
à celui de la carotte

La hauteur varie
entre 5 cm et 1.5 m



ADULTES

| TITRE | AUTEUR |
|---|---|
| La fille de la famille (Roman) | Louise Desjardins D459.2 |
| Le pavillon des combattantes (Roman historique) | Emma Donoghue D687 |
| Les jeunes loups Le nouveau visage du crime organisé (Biographie) | Peter Edwards et Luis Horacio Najera 920 |
| La remplaçante (Susp./Intrigue) | Michelle Frances F815 |
| État de terreur (Roman policier) | Louise Penny et Hillary Rodham Clinton P416 |
| Enlève la nuit Roman | Monique Proulx P968.1 |
| La traversée des Temps T.2 La porte du ciel (Roman fantastique) | Éric-Emmanuel Schmitt S355 |
| Été à l'horizon ! mai-juin 2022 | Ricardo Revue |

JEUNESSE

| TITRE | AUTEUR/COLLECTION |
|---|--------------------------|
| Cédric T.33 Sans les mains (Bande dessinée) | Laudec-Cauvin 741 |
| Garfield T.72 Chat de bibliothèque (Bande dessinée) | Jim Davis 741 |
| Comment devenir une parfaite princesse en 5 jours | Pierrette Dubé D814.2 |
| Follette s'entête (7-10 ans) | Coll. J'aime Lire J11 |
| Crapounette et Tête-en-pierre (7-10 ans) | Coll. J'aime Lire J11 |
| Le merveilleux livre sans fin (2-7 ans) | Heath McKenzie M156.2 |



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

**Recherche 7 parrains ou marraines de la
MRC d'Acton qui viendront faire la
différence dans l'existence d'une
personne vivant avec une limitation.**

**Venez créer des liens et partager des
intérêts communs avec votre filleul et
ainsi briser son isolement et
favoriser sa participation sociale.**

**L'action bénévole fait du bien
à tout le monde!**

**Pour en savoir plus :
parrainagecivique.org
450-774-8758.**

Suivez-nous sur Facebook et Instagram!

Bénévolat donne des ailes à notre société!

**Merci à tous nos superhéros
de s'y impliquer!**

**Le 17 juin 2022,
soyons fiers de nos finissants
et célébrons-les tous ensemble!**

RELEVEZ LE DÉFI :
publiez votre photo de bal sur les
médias sociaux et applaudissez
un finissant de cette année
en l'identifiant!

Utilisez le mot-clic
#fiersdenosfinissants

DU NOUVEAU À UPTON!

Marché d'antan d'Upton

Découvrez l'atmosphère champêtre d'un marché d'antan d'Upton pour notre première édition. Vous découvrirez des artisans et artistes de la région.

Plus de 20 exposants :

Artistes-peintres, travaux sur bois et sur verre, tissage, chandelles, bijoux, lotions naturelles et plus encore.

Artistes et artisans d'Upton, vous pouvez vous inscrire en écrivant au fabriqueupton@hotmail.com pour avoir plus d'informations.

Quand : Samedi, le 28 mai 2022

Heures : 10h à 15h

Lieu : À côté de l'église d'Upton

Participez au dîner Mac & Cheese champêtre en famille qui aura lieu en même temps que le Marché d'antan d'Upton. Procurez-vous des billets au prix de 20\$ pour participer au grand dîner de financement en plein air auprès des membres de la Fabrique ou en appelant au 450 549-4533.

Le FoodTruck Mec and Cheese viendra nous faire découvrir leurs spécialités. Le dîner débute à 11h30 et se terminera à 14h. Les profits des activités seront versés au fond de rénovation de l'église patrimoniale d'Upton.



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Date et lieu de collecte

SAINT-HYACINTHE:

900, avenue Turcot
(Stade L.-P.-Gaucher)

Le 28 mai de 8 h 30 à 16 h 30



Matières acceptées

ANTIGELS, LAVE-VITRE, BATTERIES,
COMBUSTIBLES, ESSENCE, HUILES
USÉES ET FILTRES

ENGRAIS, PESTICIDES, POISONS,
MÉDICAMENTS ET PRODUITS
D'ENTRETIEN DE SPA ET DE PISCINE

PEINTURES, VERNIS, SOLVANTS,
AÉROSOLS, DÉCAPANTS, CIRES,
POLIS, RÉCURANTS, NETTOYANTS
ET JAVELISANTS

BONBONNES DE PROPANE

FLUORESCENTS, AMPOULES
FLUOCOMPACTES, PILES ET
DÉTECTEURS DE FUMÉE

APPAREILS ÉLECTRONIQUES,
ÉLECTRIQUES ET
INFORMATIQUES

On vous y attend !

Pour plus d'informations:
www.riam.quebec
450 774-2350

28 et 29 mai 2022

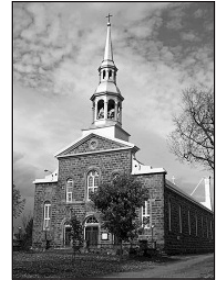
- 808, rang 20.
- 805, rue Lanoie;
- 888, rue Lanoie;
- 551, rue des Merisiers;
- 658, rue de la Promenade;
- 343, rue Sacré-Cœur.

Upton
Municipalité



En cas de pluie,
l'événement sera annulé.

Ma paroisse j'y crois et je la soutiens



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

Le 21 mai, sept jeunes de notre paroisse ont fait le sacrement de la confirmation. Bravo à nos catéchumènes pour leur démarche et leur persévérance! Et un très gros merci aux parents qui les ont accompagnés.

Le vendredi, 27 mai, à 19 h30 aura lieu une Soirée feu de camp sur le terrain de l'église à Saint-Valérien. Apportez vos chaises et vos consommations. Des guimauves seront fournies. Chants et prières à Marie feront parties d'un programme léger. Tous sont bienvenus!

Qu'est-ce que la Pentecôte?

Célébrée le 7e dimanche après la résurrection de Jésus, cette journée spéciale clôture le temps de Pâques. Cette scène importante image la descente de l'Esprit Saint qui habitera les apôtres. Cette descente est décrite comme des langues de feu se posant sur la tête de chacun.

Horaires et intentions de messe à Upton :

Messe du mercredi, 8 juin, à 8 h 30

Famille Touchette & Cabana X Aline
Jean-Noël Chicoine X Assistance aux funérailles
Marcel Dumont X Assistance aux funérailles

Messe du dimanche, 12 juin, à 9 h

Manon Savoie X Famille Jean-Paul Joubert
Gilles Miclette X son épouse Lucile
Jean-Noël Chicoine X Louise
Rosaire Houle 21e ann. X sa fille
Jean-Marc Courtemanche X Assistance aux funérailles
Rachel Savoie X assistance aux funérailles
St-Jude faveur obtenue X Robert Leclerc
Rosaire Bienvenu X Assistance aux funérailles

Messe du dimanche, 26 juin, à 9 h

Jean-Claude Courchesne X Assistance aux funérailles
Maurice Phaneuf X son épouse
Marcel Viens X Véronique
Jean-Noël Chicoine X Jean-Paul Joubert
Manon Savoie X ses parents & ses enfants
Louise Leclerc X Assistance aux funérailles
Christiane Petit X Assistance aux funérailles
Annie Brasseur X Assistance aux funérailles

*La communauté Chrétienne de St-Éphrem
tient à souhaiter à tous les papas une
très joyeuse fête des pères.*



Formation gratuite sur l'identification et la lutte au nerprun envahissant 31 mai à 9h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Acton Vale

La Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN), l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) et l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) vous convient à une formation portant sur la manière de reconnaître et de contrôler les espèces de nerprun envahissant. Cette formation vous permettra d'apprendre à identifier le nerprun, mais également à bien choisir et appliquer les méthodes de contrôle connues sur vos terres.

La formation vous est gratuitement offerte par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et se tiendra le 31 mai 2022 à 9h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Acton Vale (1025 Rue Boulay, Acton Vale, QC J0H 1A0). Le formateur invité est

M. François Hébert, biologiste et ingénieur forestier au MFFP.

M. Hébert travaille sur le nerprun et les plantes exotiques envahissantes depuis 2012 où il a débuté en tant que chercheur à la direction de la recherche forestière. Il donne des formations sur le sujet depuis 2014 et participe activement depuis 2018 au groupe interministériel sur les espèces exotiques envahissantes.

Si vous êtes intéressé(e) à assister à la formation, veuillez communiquer avec Mme Ariane Blier-Langdeau à l'adresse courriel suivante : ariane.blier-langdeau@obv-yamaska.qc.ca ou par téléphone au (450) 956-1164.



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire



Conférence de Karyne Delisle sur l'agriculture urbaine

Lundi 30 mai 2022, salle municipale, 1384 Principale, St-Valérien-de-Milton

18h30 : Accueil et renouvellement* des cartes de membres pour la saison 2022-2023

19h00 : Assemblée générale annuelle de SHELTC

19h15 : Conférence sur l'agriculture urbaine

Cette rencontre est pour vous et pour vos amis!

Venez en apprendre plus sur l'agriculture urbaine lors de cette conférence. Karyne Delisle a obtenu un AEC en Développement et gestion d'agriculture durable en 2019. De plus, notre conférencière développe une ferme urbaine à vocation communautaire en collaboration avec un supermarché de Vaudreuil Dorion, l'Atelier du paysan.

Nous aurons donc l'opportunité d'en apprendre plus sur l'agriculture urbaine, de la théorie à la pratique!

*Carte de membre au coût de 20\$ individuel, 30\$ couple. Vous pouvez vous préinscrire par courriel à 3.clochers.com@gmail.com en laissant vos informations (nom, adresse, téléphone et courriel), il ne restera qu'à remettre votre paiement en arrivant à la conférence.

Au plaisir de se rencontrer le 30 mai prochain, salle municipale, 1384 Principale, St-Valérien-de-Milton

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers

Yves Winter, président
sheltc@fsheq.net www.sheltc.fsheq.org

**SÉANCE D'INFORMATION
POUR LES PARENTS**

**la stimulation
du langage**

CHEZ LES TOUTS-PETITS

**ANIMÉ PAR
L'ORTHOPHONISTE
Patricia Perez**

Collation et service de garde offerts sur place

Lors de la rencontre, nous aborderons les points suivants :

- Les étapes attendues du développement du langage et de la communication
- Les stratégies de stimulation adaptées au niveau de développement
- Les échanges et réponses aux interrogations des parents

**4 juin 2022
à 9 h**
Carrefour des générations
(1535, 3e avenue)
Pour vous inscrire : 450 546-4627 ou
desgranges.julie@mdfvaloise.org

Maison de la Famille Yaloise Inc.
Télé des porteurs de parole Enfance - Famille
0 - 5 ans de la MRC d'Acton
Espace créatif
Réseau 0-5
Mise à jour: mai 2022

Pêche en herbe

**4 Juin 2022
10h à 16h**

Au Centre nautique
(derrière le Théâtre de la Dame de Coeur)

**45 places disponible pour
les jeunes de 6 à 17 ans**

Pour inscription: 450-549-5611
ou 450-549-5619 ou au
loisirs@upton.ca

Tous les pêcheurs seront acceptés à se joindre à l'activité lors de cette journée. Mais seuls les personnes inscrites recevront les permis de pêches et cannes à pêche de l'activité Pêche en Herbe

La Semaine québécoise des personnes handicapées est soulignée du 1er au 7 juin. La porte-parole de la Semaine, Rosalie Taillefer-Simard, vous invite à souligner cette nouvelle édition sous le thème « Contribuer à 100 % ».

Saviez-vous que plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante qui les rend susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités? La Semaine met en lumière les défis encore présents. Elle met en relief les actions à poser pour rendre notre société plus inclusive. Parce qu'encore aujourd'hui, il faut continuer d'agir pour améliorer la participation sociale des personnes handicapées.

Toutes les actions posées comptent plus que vous ne l'imaginez, qu'elles soient individuelles ou collectives. Reconnaissez l'étendue des capacités des personnes handicapées pour qu'elles puissent exercer un plein pouvoir sur leur vie. Saisissez toutes les occasions qui se présentent à vous pour réduire les obstacles qu'elles rencontrent.

Votre bienveillance et vos actions peuvent aider une personne à s'impliquer dans la société, à être autonome, à prendre sa place et à se sentir bien.

Ouvrons-nous à la différence et laissons-les contribuer à 100 % de leurs capacités!

Visitez Quebec.ca/sqph.

